

Cadre réservé au contrôle de légalité

SÉANCE DU 22 / 03 / 2026

Date de la convention :
17 / 03 / 2026

Date d'affichage :
17 / 03 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 11

Votes :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, les vingt-deux mars, à dix heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe PERCIOT.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Philippe PERCIOT, Maire, Mme Magali MOYNAT, 1^{ère} Adjointe, M. Frédéric REGAZZONI, 2^{ème} Adjoint, Mme Patricia DARRIGADE, M. Cyril POIRIEUX, Mme Sabine BAUD, Mme Vanessa ALEMPES, Mme Céline GROS, M. Régis LACROIX.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR : M. Christophe SKIBINE, pouvoir à M. Philippe PERCIOT
Mme Sophie ÉCARNOT, pouvoir à Mme Magali MOYNAT

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Magali MOYNAT

OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU PARC NATUREL DU HAUT-JURA

Le Maire rappelle que :

- le Parc naturel régional du Haut-Jura est administré par un syndicat mixte, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (art. L.333-1 et suivants) ;
- conformément aux articles L.2121-29 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne les représentants de la commune au sein des organismes où elle est appelée à siéger ;
- La désignation des représentants se fait au scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil municipal pour un vote à main levée (article L.2121-21 du CGCT), parmi les membres du Conseil municipal ;
- L'association des Communes Forestières du Jura a sollicité la commune pour désigner ses délégués, soit :
 - 1 délégué titulaire,
 - 1 délégué suppléant

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à présenter leurs candidatures.

Candidatures pour le poste de délégué titulaire :

- Titulaire : Mme Sophie ECARNOT
- Suppléant : Mme Sabine BAUD

Le Conseil municipal décide de procéder au vote : à main levée

RÉSULTATS DU SCRUTIN

1) Élection des délégués (1 siège + 1 suppléant)

Nombre de bulletins	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	Suffrages exprimés	Majorité absolue
11	0	11	6

Résultats :

- Titulaire : Mme Sophie ECARNOT - 11 voix
- Suppléant : Mme Sabine BAUD - 11 voix



DÉCISION

Le Conseil municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-33 et L.2121-21,
VU les statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional du Haut-Jura,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

ARTICLE 1 – sont proclamés comme délégué titulaire et délégué suppléant représentant la commune au Parc Naturel du Haut-Jura :

- Titulaire : Mme Sophie ECARNOT
- Suppléant : Mme Sabine BAUD

ARTICLE 2 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette représentation.

ARTICLE 3 – La présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte du Parc Naturel du Haut-jura et transmise au contrôle de légalité.

Cadre réservé au contrôle de légalité

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,*



Le Maire	Le secrétaire de séance